



**Madame l'Inspectrice d'Académie**  
directrice des services départementaux de l'Education Nationale  
**23 rue Roland Goumy**  
**47916 AGEN Cedex 9**

Agen, le 14 octobre 2011

Objet : aide administrative direction d'école

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Suite à l'annonce de l'ouverture de 4 000 emplois aidés pour l'aide administrative dont 56 pour le Lot et Garonne, vous nous avez demandé de vous faire part de nos remarques.

Ces dernières années ont été marquées par une forte augmentation de la charge de travail et des responsabilités qui pèsent sur les équipes et particulièrement sur les directrices et directeurs d'école. L'avalanche de tâches liées à la gestion de l'école et à la mise en place des réformes en cours devient insupportable.

Alors qu'une bonne partie des emplois aidés pour l'aide administrative a été retirée par les IA, les 4 000 emplois aidés constituent une réponse très insuffisante au regard des besoins et demandes des écoles et des personnels.

De nombreux EVS en emplois aidés ont été licenciés ou vont l'être alors qu'ils pouvaient encore prétendre à un renouvellement de contrat.

La situation de ces personnels pourrait encore se dégrader avec le budget 2012 qui acterait une nouvelle baisse d'emplois, accentuant encore la précarité des EVS.

Depuis le printemps dernier, de nombreux recours collectifs aux prud'hommes sont engagés par les EVS pour absence de formation professionnelle. Le SNUipp-FSU participe pleinement et soutient ces démarches.

En parallèle, nous réaffirmons notre demande de création d'emplois statutaires et pérennes au sein de la fonction publique pour les missions remplies par ces personnels avec une réelle carrière, une grille indiciaire, des droits et une réelle formation. .

Concernant les 4 000 nouveaux contrats aidés pour l'aide administrative, nous demandons la reconduction des personnels EVS dont le contrat n'a pas été renouvelé et qui peuvent bénéficier d'un renouvellement lorsqu'ils n'ont pas atteint la durée limite de leur contrat.

Au delà d'une aide pérenne à la direction et au fonctionnement de l'école par la création d'emplois statutaires, le SNUipp demande des améliorations significatives :

- temps supplémentaire de décharge quelle que soit la taille de l'école
- remise à plat des missions et responsabilités,
- formation spécifique et reconnue dont le contenu intègre la préparation au travail en équipe centrée sur le projet de la réussite de tous les élèves avec la place et le rôle du directeur et du Conseil des maîtres, ainsi que la préparation au travail de collaboration avec les divers partenaires, dans un fonctionnement démocratique de l'école,
- reconnaissance financière,
- création d'un outil clair d'aide à la direction d'école regroupant les références des textes en vigueur.

Veillez agréer, Madame l'inspectrice d'Académie, nos salutations distinguées.

Pour le SNUipp-FSU 47  
Eric Delage

